

COMPTÉ RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Nombre de membres
du conseil municipal :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

L'an deux mil vingt

le dix juillet à dix-neuf heures quinze minutes

le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues

régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire

sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 4 juillet 2020

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, MM MOTTET Stéphane, LEQUIEN Pascal, Mmes BOISSEAU Audrey, JORLAND Sandrine, M FONCLAUD Dimitri, Mme SOULIER Laëtitia, MM STAMENKOVIC Dejan, LEBEAU Jérôme, Mme COUTURIER Nathalie, M MARION Bertrand, Mme BALAVOINE Claudia et M MARUEJOULS Pascal.

Excusé : M GONNON Samuel (1 pouvoir à M Stéphane MOTTET)

Secrétaire de séance : M MARION Bertrand.

Après approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 12 juin 2020, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Modification du règlement du columbarium

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier l'article 9 du règlement du columbarium en remplaçant le style d'écriture prévu en « bâton » par « anglaise » afin d'harmoniser toutes les plaques posées sur les cavurnes.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité que l'article 9 soit rédigé comme suit : « Ces gravures s'effectueront en lettres gravées dorées de type écriture anglaise selon des dimensions définies par la mairie ».

Tarif des encarts publicitaires sur le bulletin intercommunal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que nous participerons au bulletin intercommunal et comme chaque année, les artisans, commerçants et entreprises de la région seront sollicités pour faire paraître un encart publicitaire dans les pages consacrées à la commune.

Il propose à l'assemblée de conserver les tarifs de l'an passé pour l'année 2020 à savoir :

• 1/16ème de page	50 €
• 1/8ème de page	90 €
• 1/4 de page	145 €
• 1/2 page	190 €
• 1 page	350 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

Cette année, un geste commercial sera accordé exceptionnellement. Pour l'achat d'un encart publicitaire sur le bulletin intercommunal, une publication sera offerte sur le flash infos de la commune pendant un an soit 4 parutions.

Préemption des parcelles AE 99 et AE 69

Monsieur le Maire expose que contrairement à ce qui avait été décidé lors du conseil municipal du 7 février 2020 et pour concrétiser l'idée d'un arboretum sur la commune comme souhaité dans le programme de la nouvelle équipe municipale, les deux parcelles situées à gauche de la route dans le virage pourraient être préemptées.

La parcelle AE 99 d'une superficie de 3591 m² et la parcelle AE 69 d'une superficie de 878 m² peuvent être préemptées pour un montant de 4.469 euros soit un euro du m².

Après débat, monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire, monsieur Jean-Luc TRICOT à l'unanimité à signer la déclaration d'intention d'aliéner et les actes de vente et tous les documents s'y référants pour l'acquisition des deux parcelles.

Le montant de la transaction sera inscrit sur le budget communal 2020.

Les frais s'élèvent à 700 euros et seront pris en charge par l'acquéreur donc la commune.

La présente délibération sera notifiée à SNC R Invest.

Rétrocession des parties communes du lotissement «Les Lavandières »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune reprenne à titre gratuit la voirie centrale cadastrée AE 103 de 952 m², les trottoirs de part et d'autre afin de prendre en charge l'éclairage public comme cela a été décidé pour le lotissement du Clos des Collonges ainsi que les parcelles AE 46 de 1005 m² et AE 61 d'une surface de 347 m².

La pompe de relevage cadastrée AE 101 de 10 m² sera reprise aussi par la commune en sachant que c'est le SIVU de la Pray qui assurera entièrement l'entretien.

La parcelle AE 98 correspondant à une bande de 5 mètres le long du virage côté droit d'une superficie de 567 m² est également acquise par la mairie ainsi que la parcelle AE 60 d'une surface de 31 m².

Ces parcelles sont acquises à la société SNC-R Invest à titre gratuit suite à un accord à l'amiable.

Les frais s'élèvent à 500 euros pris en charge par la commune.

Après débat, monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire, monsieur Jean-Luc TRICOT, à l'unanimité à signer les actes de vente et tous les documents s'y référants.

Commissions communautaires

Monsieur le Maire explique la nouvelle organisation de l'exécutif de la Communauté de Communes comprenant un président et 15 vice-présidents, un bureau des 32 maires et 6 pôles de compétences tenus par des vice-présidents et des maires qui définissent les différentes commissions à mettre en place. Ces commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux des différentes communes. Chaque commune doit avoir au moins un représentant par pôle.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir choisir un pôle pour qu'un élu de la commune à minima siège dans chaque pôle de la Communauté de Communes.

- Pôle 1 administration et coopération territoriale dont la 1^{ère} vice-présidente est madame Claire PEIGNÉ : Madame Sylvia MAILLOT

- Pôle 2 activité et mobilité sous la vice-présidence de messieurs Jacques PARIOST et Jean-Paul GASQUET et madame Marie-Pierre TEYSSIER: Monsieur Stéphane MOTTET et madame Audrey BOISSEAU

- Pôle 3 infrastructures du territoire sous la vice-présidence de messieurs Christian GALLET et Thierry PADILLA : messieurs Samuel GONNON et Bertrand MARION.

- Pôle 4 jeunesse et services dont les vice-présidentes sont mesdames Sylvie JOVILLARD et Valérie DUGELAY : messieurs Jean-Luc TRICOT et Dimitri FONCLAUD

- Pôle 5 environnement et habitat dont monsieur Gérard CHARDON est un vice-président : Madame Claudia BALAVOINE et messieurs Pascal LEQUIEN et Jean-Luc TRICOT.

- Pôle 6 rayonnement du territoire sous la vice-présidence de messieurs Laurent DUBUY et Bernard MARCONNET et de madame Pascale BAY. : mesdames Nathalie COUTURIER et Sandrine JORLAND et monsieur Jérôme LEBEAU.

Questions diverses

- Commande de bois et granules

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Bertrand MARION qui s'occupe du groupement de commandes de bois et granules sur la commune.

Il a fait faire différents devis chez CB Bois, la Centrale Bois et Granjon Fournel qui au final ne présentent pas de grosses différences de prix. Madame Sandrine JORLAND fait remarquer que la société Granjon Fournel range les sacs à la livraison ce qui est un service appréciable. Chaque entreprise propose du bois de qualité et bien sec.

Une fois le choix défini, une distribution des bons de commande se fera à la population en août pour une livraison à l'automne.

- Remerciement du commerce « O Ptit Plaisir »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de monsieur Damien GAUTHIER qui remercie le conseil municipal d'avoir pris une délibération pour l'exonération de trois mois de loyer.

- Filtration de l'eau du lavoir

Le devis réalisé par monsieur Mickaël ASTIER s'élève à 1144,60 euros sans TVA à rajouter car il est autoentrepreneur.

Il reste à la charge de la commune, le nettoyage du lavoir et la remise en eau complète, l'alimentation électrique extérieure constante 220V, l'installation du filtre et les roches et plantes de décoration.

Monsieur Samuel GONNON a voulu le rencontrer mais sans succès. Il a contacté une autre société qui va lui prêter une pompe pour essayer.

- Fontaine sur la place Sophie Poncet

Le problème d'évacuation de l'eau suite à l'incendie a été résolu. Par contre, il subsiste une fuite et monsieur COTILLON de la société Decopierre a posé une nouvelle couche d'hydrofuge ce matin de bonne heure dans le bassin.

- Composition de la CCID (Commission Communale des Impôts Directes)

Après examen de la liste transmise le 15 juin 2020 et conformément au 2 de l'article 1650 du code général des impôts, le directeur régional des Finances publiques a désigné les membres de la CCID.

Les commissaires titulaires sont monsieur Samuel GONNON, madame Sylvia MAILLOT, monsieur Stéphane MOTTET, madame Laurence COMTE, monsieur Jérôme GROS et madame Andrée COUDER.

Les commissaires suppléants sont monsieur Jean LAURENT, madame Marie-Jo BUFFIERE, monsieur Bruno BARIT, madame Marie-Claude GUYONNET, monsieur Pascal LEQUIEN et madame Agnès BERNARD.

Lors de la réunion annuelle, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

- Mesures d'interdiction du 11 au 15 juillet 2020

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral portant diverses mesures d'interdiction notamment en ce qui concerne l'utilisation des artifices de divertissement et les articles pyrotechniques sur la voie publique.

Compte-rendus des commissions et syndicats

- Commission urbanisme

Madame Sylvia MAILLOT a réuni la commission urbanisme la semaine dernière pour valider 3 déclarations préalables.

- Commission communication

Madame Nathalie COUTURIER a réuni la commission du bulletin le 24 juin et le thème des jeux a été validé afin que ce bulletin intercommunal soit ludique et amusant.

La sortie du flash infos est prévue le 24 août.

Une formation pour la gestion du site internet est organisée le 31 août à 15 heures 30 en mairie par monsieur Jean-Louis MINGEARD.

- Commission animation

Madame Sandrine JORLAND a réuni la commission le 30 juin.

Le samedi 4 juillet à 11 heures 30, la remise des récompenses de l'opération « la grande lessive » pendant le confinement s'est déroulée salle Jean-Baptiste Lacroix. Tous les participants ont gagné.

La commission a programmé le 12 septembre un spectacle de rock en plein air.

Le samedi 10 octobre, une soirée théâtre est prévue à la salle d'animation.

La commission a proposé au sou des écoles d'organiser avec l'association une retraite aux flambeaux pour le 8 décembre.

Pour 2021, un loto sera organisé le 24 janvier et la randonnée des crêtes le 25 avril.

Une réunion de tous les Présidents des associations sera programmée afin de coordonner les dates des manifestations sur l'année.

- Commission environnement

Monsieur Jean-Luc TRICOT a réuni la commission environnement et 7 bancs publics ont été commandés ainsi que 12 poubelles qui seront installées sur toute la commune.

Un devis a été demandé pour un abri poubelles espace colonel Decotton.

Une opération nettoyage du village est programmée sur mars-avril 2021.

Une zone arboretum et jardins partagés est à l'étude au lotissement « Les Lavandières ». La partie basse de cette zone va être nettoyée par l'entreprise l'Abri qui doit fournir un devis et par monsieur Nicolas FAVEL pour la partie haute.

- Problèmes avec la fibre

Des habitants ont été contactés par SFR pour l'installation de la fibre mais quand les techniciens se déplacent pour le branchement ils constatent que les raccordements ne sont pas tous opérationnels. Certains foyers ont été raccordés avec succès.

- Espace Pierres Folles

Monsieur Jérôme LEBEAU a assisté au conseil d'administration du 9 juillet.

Le musée est fermé depuis le début du confinement. Un bilan financier équilibré a été présenté malgré une baisse des recettes (61.000 euros) mais les frais de personnel ont également baissé car il ne reste que le Directeur à rémunérer.

La vente des pierres a rapporté 12.000 euros et elle continue toujours au prix de 35 euros la tonne. Les travaux d'une durée de trois ans vont commencer par le terrassement et l'extension. Le musée qui était géré par le SIBA est maintenant de la compétence de la CCBPD car les travaux représentent un très gros budget.

Le projet du nouveau musée a été présenté avec un restaurant, un auditorium et plusieurs espaces de collections qui partiront de l'environnement actuel pour arriver à la représentation de la vie sous-marine à cette époque.

- Ambroisie

Monsieur Jérôme LEBEAU va intervenir et former monsieur Pascal LEQUIEN à partir de la semaine prochaine.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 18 septembre 2020 à 19 heures 15.

Le conseil d'adjoints est fixé au vendredi 11 septembre 2020 à 18h30.

La séance est levée à 20 heures 30.